



INSCRIPTION SAISON 2026 - 2027 BMX RACE

Maison des Associations - 63 avenue Pasteur 10000 - TROYES

Web : www.brst.info - Mail : contact@brst.info

N°Siret : 42173436900026N° APE 9312ZN° APS : 01006ET003

INFORMATIONS DU LICENCIÉ

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tel :	Tel :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :

AUTORISATION D'INSCRIPTION

Je soussigné M. / MME.....

autorise mon fils / ma fille à participer aux activités du BRST.

☐ Pommés débutant

☐ Pommés

☐ Loisirs

☐ Parents

☐ Compétiteurs 1

☐ Compétiteurs 2

PAIEMENT

Total payé :

☐ Chèque (à l'ordre du BRST)

☐ Location de vélo 10€ /mois

☐ TPE

☐ Espèce – Nom du licencié dans une enveloppe

☐ Virement – Motif : nom du licencié

EN CAS DE NECESSITE D'HOSPITALISATION

Il est possible qu'un problème de santé ou un accident survienne à votre enfant durant le temps d'entraînement et nécessite des prises de décisions rapides. Pour ce faire, veuillez remplir cette fiche, qui pourra en cas d'urgence, être transmise à une structure de soin.

Autorisez-vous le BRST à faire transporter votre enfant :

☐ Au centre hospitalier le plus proche.

☐ Dans un autre établissement (à préciser)

Votre enfant a-t-il des problèmes de santé particuliers ou un traitement médical régulier que vous jugeriez utile de signaler ?

.....

MEDECIN TRAITANT

Nom du médecin : Tel. :

Adresse.....

✓ *Je donne mon autorisation pour l'utilisation des photographies (de mon fils / ma fille) réalisées dans le cadre des activités de l'association B.R.S.T.*

✓ *J'autorise l'association B.R.S.T. à utiliser ces photographies pour illustrer un ou plusieurs articles du portail Internet, des espaces thématiques interne et tout autre support de communication (plaquette, brochure, journal).*

✓ *J'autorise l'association B.R.S.T. à conserver et utiliser les photographies dans leur photothèque pendant une durée de cinq ans, sachant que je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès du club.*

✓ *Je renonce par la présente à solliciter une quelconque compensation à quelque titre que ce soit pour la participation de mon enfant aux prises de vue et à leur diffusion.*

✓ *Les personnes inscrites sont entièrement responsables de leurs actes. L'association B.R.S.T. et la Ville de Troyes déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de chute.*

✓ *Je reconnais avoir lu le règlement intérieur de l'association B.R.S.T. à la suite de cette fiche.*

Date :

Signature du sportif :

Signature du responsable légal :

TRÈS IMPORTANT

**VOUS POURREZ GRÂCE À CE LIEN
ACCÉDER À LA COMMUNAUTÉ DU CLUB**

**VOICI LE LIEN
POUR ACCÉDER
À TOUTE L'ACTUALITÉ
DU CLUB**

**ET AINSI
AVOIR ACCÈS AU
GROUPE VOUS
CONCERNANT**

**LA GAZETTE DU CLUB
GROUPE WHATSAPP**



**SCANNEZ LE QR CODE
REJOIGNEZ-NOUS !**

Groupes

- LA GAZETTE DU CLUB
- FREESTYLE
- COMPÉTITEURS 1 & 2
- LOISIRS
- POMMES
- PHOTOS PILOTES
- LE COIN DES BONNES AFFAIRES

✓ ACTUALITÉS DU CLUB
✓ INFOS IMPORTANTES
✓ PLANNINGS & EVENEMENTS
✓ RÉSULTATS & PHOTOS
✓ ET BIEN PLUS ENCORE !

**ASSOCIATION
BRST**
BWA ROLLER SKATE 40-50 - 40-50 TROTOS



DOSSIER D'INSCRIPTION
TÉLÉCHARGEABLE
SUR LE SITE WEB DU CLUB
Brst.info



RÉDUCTION FAMILLE

-10 € sur une adhésion club
(hors cotisation parents)



RÉDUCTION FILLES

-25% sur la cotisation club
(hors licence FFC et
hors cotisation parents)

POMMES (ENFANT JUSQU'À 6 ANS)



HORAIRES :

- Mercredi et Samedi : 13h15 – 14h00
- Vendredi roulage libre : 18h00 – 20h30
(sous la responsabilité des parents)

TARIFS :

Licence + Cotisation club
TOTAL : 193 €

Option : 40 € le Maillot

LOISIRS ET DEBUTANTS



HORAIRES :

- Mercredi : 14h00 – 15h15
- Vendredi roulage libre : 18h00 – 20h30
(sous la responsabilité des parents)
- Samedi : 14h00 – 15h30

TARIFS :

Licence + Cotisation club
TOTAL : 228 €

Maillot du club offert

COMPETITEURS (NIVEAU 1)



HORAIRES :

- Mardi : 18h00 – 19h15
- Mercredi : 15h15 – 16h30



PRÉPA PHYSIQUE & SPÉCIFIQUE :

Jedi : 19h15 – 20h15 • 8 € la séance

- Vendredi roulage libre : 18h00 – 20h30
(sous la responsabilité des parents)
- Samedi : 15h30 – 17h00
- Dimanche : À définir

TARIFS :

Licence + Cotisation club
TOTAL : 253 €

Maillot du club offert

COMPETITEURS (NIVEAU 2)



HORAIRES :

- Mardi : 19h15 – 20h30
- Mercredi : 15h15 – 16h30



PRÉPA PHYSIQUE & SPÉCIFIQUE :

Jedi : 19h15 – 20h15 • 8 € la séance

- Vendredi roulage libre : 18h00 – 20h30
(sous la responsabilité des parents)
- Samedi : 15h30 – 17h00
- Dimanche : À définir

TARIFS :

Cotisation club : 185 €
Licence : **PRIX SELON CATÉGORIE**

Maillot du club offert



PARENTS

- ROULAGE LIBRE : tous les vendredis de 18h00 à 20h30
(dont 1 vendredi par mois avec encadrement, le reste en roulage libre).
- PRÉPA PHYSIQUE & SPÉCIFIQUE : le jeudi de 19h15 à 20h15 • 8 € la séance

★ COTISATION PARENTS

→ 50 € pour l'année

★ LICENCE FFC

→ 68 €

TOTAL : 118 €

REGLEMENT INTERIEUR

PERSONNES CONCERNEES

Article 1 : Portée du document : Le présent règlement s'applique à tous les adhérents de l'association B.R.S.T. Il est fourni à chaque licencié et est affiché sur le panneau d'information club. Les parents et accompagnateurs ont le devoir de prendre connaissance du présent règlement.

SECURITE

Article 2 : Règles de sécurité : Toute personne doit respecter, ou faire respecter en fonction de ses responsabilités, les consignes de sécurité en vigueur sur le lieu d'entraînement, pendant les heures d'entraînement. Chaque pilote doit assurer sa sécurité personnelle, notamment en portant des protections individuelles en bon état : casque intégral, gants, vêtements couvrant intégralement les membres supérieurs et inférieurs, chaussures correctement lacées, etc... Chaque pilote doit se présenter avec un BMX en bon état : pneumatiques, freinage, tension de la chaîne, embouts de guidon (protections obligatoires), etc... En aucun cas, le club ne procède à la maintenance des BMX, hormis ceux qu'il possède.

Article 3 : Déclaration d'accident : En cas d'accident sur le lieu d'entraînement et aux heures d'entraînement, une déclaration doit être faite auprès de la compagnie d'assurance de la FFC. Les documents à remplir sont disponibles auprès des responsables.

Article 4 : Restrictions : Il est formellement interdit aux pilotes

- de circuler sur la piste sans protections - de circuler sur la piste dans un autre sens que celui indiqué par les entraîneurs - de traverser la piste sans le consentement des entraîneurs pour quelque raison que ce soit (même pendant les pauses) - de pratiquer toute autre activité pendant les heures d'entraîneurs.

DISCIPLINE

Article 5 : Respect et esprit sportif : Aucun manque de respect envers les entraîneurs et encadrants ne sera toléré. Les règles de politesse

sont applicables lors de chaque entraînement

- Savoir dire « Bonjour » - Signaler son arrivée auprès du responsable de l'accueil qui cochera la feuille de présence
- Les pilotes, ainsi que leurs parents et leurs proches, s'engagent à respecter les choix sportifs et l'autorité des entraîneurs et des encadrants

Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site.

Article 6 : Utilisation des structures : L'utilisation des structures (piste de race, bowl, ...), pendant les horaires dédiés à l'association, doit se faire après en avoir averti le bureau, et avoir obtenu son accord écrit. Il en est de même pour toute manifestation organisée au nom du BRST, et pour toute utilisation du nom de l'association.

Article 7 : Entraînements et stages : La durée des entraînements est fixée selon des horaires affichés à l'accueil.

- Les pilotes sont tenus de respecter ces horaires. - Les pilotes sont tenus d'arriver avant le début du cours afin de commencer dans de bonnes conditions.
- Les pilotes sont tenus de signaler leur présence à l'accueil (cf. article 5). - Tout pilote se présentant avec du retard à l'entraînement devra attendre l'autorisation de son entraîneur avant de pénétrer sur la piste. - Lors de chaque entraînement, il est conseillé aux pilotes et aux parents de mineurs d'apporter une collation ainsi qu'une boisson pour couvrir les besoins énergétiques de l'effort. - Le club se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs

entraînements en cas de conditions climatiques exceptionnelles, ou pour toute autre raison, dans le but de préserver la piste et/ou la santé des pilotes et des entraîneurs.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires, néanmoins un ou plusieurs stages de perfectionnement peuvent être prévus pendant ces périodes. Le coût de ces stages n'est pas inclus dans la cotisation annuelle du club.

Article 8 : Compétitions : La participation aux compétitions n'est pas obligatoire.

- Chaque pilote désirant participer à une compétition devra s'inscrire par l'intermédiaire du club, par mail, en donnant le nom, le prénom et la catégorie du pilote à inscrire à la compétition. - Tout pilote n'ayant pas réglé l'inscription à la date limite imposée par les organisateurs ne sera pas inscrit. - Il incombe aux pilotes et aux parents des pilotes mineurs de vérifier l'inscription sur la liste des engagements envoyée par mail. - Tout pilote n'ayant pas prévenu de son absence à la date limite d'inscription de la course ne sera pas remboursé. - Aucun engagement ne pourra être pris hors délais. - Tous les pilotes inscrits en compétition sont invités à porter le maillot du club de manière à participer à la cohésion de groupe, et ainsi, valoriser l'esprit d'équipe pour représenter le club. - Tout pilote récompensé lors d'une compétition doit se présenter en tenue correcte, et est invité à porter le maillot du club lors de la remise des prix protocolaire.

Article 9 : Limites de responsabilités et obligations : Le club décline toute responsabilité en dehors des entraînements.

- En conséquence, chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et que l'encadrement est bien présent. - De même, les parents sont invités à respecter les horaires de fin d'entraînement pour venir reprendre leur enfant. - Le matériel du pilote reste sous sa responsabilité, et le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site lors des entraînements. - Il est formellement interdit aux pilotes de quitter l'entraînement pendant les horaires prévus sans prévenir son entraîneur et sans préciser la cause de son départ. - L'accès aux locaux de l'association est strictement réservé aux licenciés du club. Les parents et accompagnateurs peuvent rester pendant les heures d'entraînements, pour voir évoluer les pilotes, à la condition de ne pas gêner (discussions, téléphone, etc...), de ne pas intervenir durant les séances, et de respecter les consignes de sécurité en vigueur sur le lieu d'entraînement.

Article 10 : Sanctions : Le non-respect de tout ou partie de ces règles pourra se traduire, suivant la gravité de l'infraction et après rappel à l'ordre

(verbal ou écrit), par des sanctions pouvant aller de l'exclusion d'un ou plusieurs entraînements, à l'exclusion définitive du club sans que le pilote puisse prétendre à un quelconque remboursement de sa cotisation annuelle. Cette dernière sanction sera prise par le bureau de l'association

Date :

Signature du sportif :

Signature du responsable légal :